Informex

N° 4 | 2026

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE MEX

Le mot du syndic

Il était une fois Raymond… ou la fabuleuse histoire des plastiques de Mex

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Il était une fois Raymond Marelli, un chimiste genevois venu s'installer avec son épouse Francine dans un petit coin de paradis du Gros-de-Vaud, notre magnifique village de Mex.



Décorations d'Halloween cette année

L'histoire commence le 1er janvier 2013, avec l'introduction de la fameuse taxe au sac. Deux francs le sac blanc ! De quoi réveiller chez tout bon Suisse une conscience écologique parfois endormie… mais surtout un sens aigu de l'économie ! Raymond prend l'affaire très au sérieux. Il trie, trie et trie encore. Verre, papier, carton, alu, PET, déchets de cuisine… Tout y passe ! Pourtant, son sac blanc reste presque exclusivement rempli de plastique. Léger, certes, mais volumineux !

Ayant passé une bonne partie de sa carrière aux Cheneviers, l'usine d'incinération genevoise, Raymond connaît les déchets. Et il ne comprend pas pourquoi ces satanés plastiques ne peuvent pas être collectés séparément. Qu'à cela ne tienne ! En 2014, il se présente à une élection complémentaire à la Municipalité, remporte brillamment son siège, probablement grâce à un programme électoral promettant de **libérer les plastiques du sac blanc !**

Héritant notamment du dicastère de la déchetterie, il organise leur collecte séparée. Et malgré les rappels répétés de notre périmètre de gestion, qui souligne qu'en l'absence de filière adaptée, ces plastiques finissent essentiellement incinérés chez Tridel, Raymond maintient son service. Question de conviction !

Les années passent et les conteneurs font des petits. Pas aussi vite que des lapins, mais presque : de deux à douze en une dizaine d'années ! Aux premiers adeptes du tri, qui lavaient, séchaient et probablement repassaient leurs emballages, se joignent quelques opportunistes découvrant les joies d'une benne gratuite. De quoi économiser annuellement l'équivalent d'une pizza à l'Auberge communale… où ils ne vont probablement pas, d'ailleurs !

Mais cet été, l'histoire prend une tournure explosive : **un conteneur prend feu !** Non, ce n'est pas une manifestation contre la vie chère ou les sacs taxés, mais une batterie au lithium généreusement abandonnée parmi les plastiques. Une belle démonstration des dérives du système !

Avec l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions fédérales en 2027, les règles évoluent et la Municipalité a décidé de mettre fin à cette collecte au 31 décembre 2026. Les plastiques recyclables devront désormais rejoindre les filières adaptées, notamment celles des commerces, et les autres retrouver le chemin du sac taxé.

Au prochain réveillon, parmi nos bonnes résolutions – manger moins, bouger plus, boire avec modération (au moins jusqu'au 2 janvier) – ajoutons celle de rapporter nos emballages à ceux qui nous les vendent !

Mais avant de refermer ce chapitre, une pensée particulière pour Raymond, qui a quitté la Municipalité en juin 2021 et nous a malheureusement quittés en août 2023. Au-delà du collègue engagé, passionné et délicieusement obstiné, j'ai eu le privilège de nouer avec lui une profonde amitié. Je l'imagine, de là-haut, lever un sourcil en apprenant la disparition de ses conteneurs. Après quelques explications et un bon verre partagé, nous aurions certainement fini par nous entendre. Enfin… probablement !

Alors, cher Raymond, pardonne-nous de mettre un terme à ta petite révolution communale. **Les conteneurs vont disparaître, mais les souvenirs, eux, ne se recyclent pas. Ils se conservent précieusement.**

Avec mes salutations les plus chaleureuses… et mes meilleurs vœux de tri !

Gregory Wyss

Déchet'info

Récolte du plastique

Dès le 1er janvier 2027 et afin de nous conformer à la nouvelle ordonnance sur les emballages (OEm), les plastiques ne seront désormais plus acceptés à la déchèterie, à l'exception des catégories suivantes :

- PET
- SAGEX
- Plastiques à corps creux : flacons de lessive, de produits de soins corporels et de nettoyage.



Les autres déchets plastiques doivent être éliminés de la manière suivante :

- Petits objets en plastique (sachets, films, cornets, etc.) : à déposer dans un sac taxé ;
- Objets en plastique de grande taille (plus de 60 cm) : à déposer avec les déchets encombrants.

Signalétique

La signalétique a été renouvelée afin d'améliorer votre accueil et la clarté des informations. Nous vous remercions de bien vouloir **respecter les indications affichées**.

En cas de doute ou de question, le surveillant se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Méthanisation

A titre d'essai, des bacs pour la méthanisation (collecte des déchets organiques) seront installés à l'Eco point.



Quels déchets peuvent être méthanisés ?

- Les restes de repas et de nourriture
- Les épluchures de fruits et légumes
- Les déchets de cuisine
- Certains déchets verts

Horaires

L'horaire du mercredi sera modifié comme suit :

De novembre à mars (heure d'hiver) :	**16h30 à 18h00**
D'avril à octobre (heure d'été) :	**17h00 à 19h00**

Sans changement pour les vendredis et samedis

Accès à la déchèterie

Nous vous rappelons que l'accès à la déchèterie est exclusivement réservé aux habitants de la commune.

Merci de vous munir de votre **carte d'accès** lors de chaque visite, des contrôles aléatoires seront effectués.

Litière pour chat

La litière végétale est fabriquée à partir de matières premières naturelles et biodégradables comme les copeaux de bois, les fibres de maïs, la paille, ou encore le papier recyclé. Elle constitue une alternative écologique aux litières minérales classiques.



Où trouver de la litière végétale pour mon chat ? Elle est aujourd'hui largement disponible dans les commerces spécialisés pour animaux, les grandes surfaces et les drogueries, sous différentes marques et compositions (bois, maïs, paille, papier recyclé).



Chenilles processionnaires

La municipalité rappelle à tous les propriétaires que les **chenilles processionnaires sont dangereuses** et nécessitent l'intervention de professionnels pour détruire les nids ou l'installation de pièges écologiques afin d'éviter que ces insectes ne débutent leur procession vers le sol, le long des pins ou des chênes.

Elles peuvent en effet provoquer de forts urticaires en cas de contact avec l'humain ou des animaux.





La lutte doit être effectuée dès l'apparition des nids et jusqu'au 30 janvier 2027, dernier délai.

Nous vous remercions de votre collaboration !



Nouvelle carte d'identité biométrique



Depuis le 2 novembre 2026, les citoyennes et citoyens suisses peuvent commander la nouvelle carte d'identité biométrique. Celle-ci peut être obtenue auprès du Centre cantonal de biométrie.

Les cartes d'identité non biométriques délivrées avant le 2 novembre 2026 resteront valables pour voyager dans l'UE jusqu'à leur date d'expiration (dix ans au maximum pour les adultes).

Les citoyennes et citoyens peuvent choisir entre les deux types de cartes d'identité en fonction de leurs besoins :

- Pour les personnes qui voyagent au sein de l'UE, il est recommandé d'opter pour une carte d'identité biométrique ;
- Pour les personnes qui souhaitent prouver leur identité exclusivement en Suisse en présentant leur pièce d'identité, la carte d'identité non biométrique suffit.

Les cartes non biométriques pourront toujours être demandées auprès des communes vaudoises.
Le coût des deux documents sont identiques et au même prix qu'aujourd'hui soit CHF 70.–/adulte et CHF 35.–/mineur.

4ème édition

Dimanche 31 janvier 2027
de 10 heures à 14 heures

Troc enfants 4 saisons

Mex/VD - Salle villageoise

Vêtements - chaussures
Matériel de sport
Accessoires divers
Jeux – jouets – livres
Vélos – trottinettes – etc…
Accessoires de puériculture

Restauration – buvette sur place
Organisée par la Boule de Mex

Renseignements et inscriptions :
troc.mex.foulx@gmail.com
Délai d'inscription : 18 janvier 2027

AGENDA Animex 2026-2027

5 décembre	**Distribution des sapins** Devant le bâtiment de la voirie
31 janvier	**Troc villageois**
26 mars	**Chasse aux œufs**
30 mai	**Marché dominical**

Contrôle des habitants

Nouveaux horaires

Dès le 1er décembre 2026,
le contrôle des habitants sera ouvert :

Le lundi de 07h30 à 10h00
Le jeudi de 17h00 à 19h00

Fermetures de fin d'année

L'administration communale sera fermée
du jeudi 24 décembre 2026
au lundi 11 janvier 2027 à 07h30

Concernant la déchèterie,
elle sera fermée aux dates suivantes :

Vendredi 25 et samedi 26 décembre 2026
Vendredi 1er et samedi 2 janvier 2027

Elle sera en revanche ouverte :

Mercredi 30 décembre 2026 et mercredi 6 janvier 2027



Administration communale

Chemin de Lugny-lès-Charolles 2 **www.mex.ch**
1031 Mex

Contrôle des habitants

habitants@mex.ch 021 706 18 00 (option 1)

Horaires d'ouverture dès le 1er décembre 2026:

Lundi ..... 07h30 - 10h00
Jeudi ..... 17h00 - 19h00

Bourse communale

bourse@mex.ch 021 706 18 00 (option 2)
Sur rendez-vous IBAN: CH11 0900 0000 1001 0811 9

Secrétariat municipal

greffe@mex.ch 021 706 18 00 (option 3)
Sur rendez-vous



Fermeture de l'administration communale

10 décembre 2026
24 décembre 2026 au 11 janvier 2027

Déchèterie

Jusqu'au 31 décembre 2026

Ouverte tout le mois (sauf 25-26 décembre)

Mercredi ..... 17h00 - 19h00
Vendredi ..... 17h00 - 18h00
Samedi ..... 15h00 - 17h00

Dès le 1er janvier 2027

Ouverte toute l'année (sauf jours fériés) :

Mercredi - novembre à mars ..... 16h30 - 18h00
Mercredi - avril à octobre ..... 17h00 - 19h00
Vendredi ..... 17h00 - 18h00
Samedi ..... 15h00 - 17h00